

L. Saint Raymond

Additions et corrections
concernant

des inscriptions en langue d'oc.
publiées dans

divers Bulletins de Sociétés savantes

1^o Inscription de Castellon de Couserans signalée dans
le compte rendu de la 1^{re} session du Congrès
archéologique de France :

Lecture d'après le compte rendu du Congrès :

P(etrus) R(egis) I(m) cept

Regni ee

loru(m) joa(nnes)

de la casa

fo maes(tre)

de la obra

La première partie de l'inscription : Petrus princeps
regni eorum est en latin mais la seconde partie
qui contient la signature du maître d'œuvre
est en roman.

Il y a donc lieu de lire Joan de la casa
au lieu de Joannes de la casa

2^o M. le professeur Thomas signale (Annales du
Midi 1899-1902) une inscription déposée au musée
de Narbonne :

en. Lan. m. ccc. l. viii

fit faire. agreste. chapelle

en. pierre. guiraud. nadiex

de. cœia. marinier. de. merb.

oña. a la honor. de. diu. et. de
nostra. dona. et. de. s̄

elme.

M. Thomas donne la lecture suivante de cette inscription:

en l'an mccc l'viii

fit faire a queste chapelle

en peire qui raut nadien

de eija marinier de narb.

~~de~~ o(n)na a la honor de dieu et de
nostra dona et de s(ant)

elme

et fait remarquer que le tailleur de pierre qui a gravé cette inscription était du nord à cause des mots français qui se trouvent dans la transcription.

Ampliation
de l'opinion
émise par
M. Thomas

Ces mots sont en effet:

fit faire pour fasquee par
chapelle pour capela

on peut même ajouter le signe abréviatif placé au-dessus de l'n de narboña. En langue d'oc le nom de cette ville est toujours écrit avec un seul n le redoublement de cette lettre ayant été introduit par les cartographes de langue d'oïl pour toutes les villes dont le nom se termine en one

3. Journal, dans son catalogue du musée de Narbonne, signale, sous le numéro 621 une matrice de sceau ~~de~~ portant la légende suivante:

J. Ramon Inascaros
et dans le champ la lettre B (beatus) et une main béniissant.

La ~~ma~~ légende de ~~ce~~ sceau est certainement en langue d'oc car en latin on aurait écrit Kamūn ou Kaimundi.

Je propose la lecture suivante:

~~Sigil) Ramon In~~

(1) ou d'en

Sigil) (de) ⁽¹⁾ Ramon Mascaros

4. M. Roger signale l'inscription suivante à l'église de Saumazan: ⁽¹⁾

(cette inscription) gravée en minuscules gothiques anguleuses, sur deux pierres posées à angle droit à l'intérieur du porche nous apprend que le clocher fut commencé dans la dernière année du XV^e siècle. Elle a été incomplètement publiée par Cénac-Moncant dans son Histoire des populations pyrénéennes III - 504

(1) Bulletin de la Société Ariégeoise XI - 28. 99

1^{re} pierre
0.35 x 0.74

~~1^{re}~~
L'an mil V^e de X^{ri}
foc fōdat lo p^rēt cloqui
* e e foc fōdat⁽¹⁾

2^e pierre
0.30 x 0.46

marrant pise (2)
de la primera
pegna (3)

La hauteur des lettres de la première pierre varie de quatre vingt à quatre vingt quinze millimètres et elle n'est que de cinquante millimètres sur la seconde.

Si ces hypothèses se présentent pour la traduction, devons-nous lire : L'an mil cinq cents du Christ fut fondé le présent clocher et fut fondé par Marrant le piseur (c'est à dire celui qui a bété) du premier clocher ou bien : L'an mil cinq cents etc. par Marrant avec le pise (c'est à dire avec les matériaux) du premier clocher. Sans le premier cas nous ne tendrions pas compte

-
- (1) après fōdat il y a plusieurs lettres illisibles probablement per
(2) on pise le jambage du p est barré à sa partie inférieure, le dernier mot pegna est aujourd'hui illisible
(3) v. du Comge pigna, pignaculum clocher

de la barre du p et nous supposons que
le mot est incomplet car il faudrait évidemment
une forme telle que *piser* de *piserius* pour
pisor et dans le second, il manquerait un
p car il faudrait *p-pise*. Les mots de cette
seconde partie de l'inscription n'étant pas très
lisibles nous ne pouvons que faire des suppositions.

Cette inscription présente la particularité
d'avoir ses lettres et filets incrustés de plomb.
ce qui les rend beaucoup plus apparents et
permet de les lire plus aisément à quelque
distance.

M. le professeur Auglade m'a communiqué un
tirage à part de cette étude dans laquelle M.
Roger efface à la main les notes 1.2.3 et
remplace également à la main le mot *pequa*
par *peyre*.

Commentaire!° après le second fôdat M. Roger signale plusieurs
de l'étude de M. Roger lettres illisibles probablement ~~per~~ per. Cette
supposition est admissible.

2° M. Roger, dans la seconde partie de l'inscription
1^{re} ligne, lit *Marraut*; or n gothique se confond
très facilement avec *rr* on doit donc lire
Manaut et non *Marraut*

3° le jambage du p de *pise* est barré dit M. Roger

0.
C
or $f = per$ on doit donc lire perise

L'inscription entière doit donc se lire

1^{re} pierre

l'an mil Vc de Tri(st)

foe fo(n) dat lo pre(sen)t cloqui

e ~~per~~ e foe fo(n) dat per

2^e pierre

manaut p(er)is(s)e

de la primera

peyra

Le clocher n'aurait pas été fondé par
Marrant le piseur (c'est à dire celui qui a bâti)
du premier clocher pas plus que par Marrant avec
le pose (c'est à dire avec les maçons) du premier
clocher.

~~Le clocher aurait été fondé ou bâti par
Manaut Périssi qui aurait~~

Le clocher aurait été fondé ou bâti à l'instigation
de Manaut Périssi qui a peut-être fait une
grande partie des frais de la construction et qui
en a certainement posé la première pierre.

Saumazan se trouve dans la vallée ~~gasconne~~
de l'Arize qui est gasconne et il est bon
de rappeler que Périssi est la forme gasconne
du Languedocien Pelissier = Pelletier en français
D'autre part les graphies cloqui et Perisse

sont admis pour cloquier et Perisser peuvent être
admis; c'est en effet dans les premières années
du XVI^e siècle que certaines lettres inutiles (tels
les r des infinitifs et des noms de métier) disparaissent
disparaissent et que les a sont remplacés par
des o. L'inscription de l'église du Vaux près
Saint Félix de Coramant qui est de 1530 porte.

Les ~~les~~ capelas que fa la fasion

tandisque au milieu du XVI^e siècle

tandisque dans la seconde moitié du XVI^e siècle

entièrement,

antérieurement on aurait écrit:

los capelas que far la fasion

- 5 M. de Lahondès signale l'inscription suivante
(Bulletin de la Société d'archéologie du Midi de la
France séance du 29 juin 1909) qu'il a relevée
sur une cloche envoyée à la fonderie Vinel à
Zoultouse:

Gothique carrée:

~~Lan mil ccccc xxxxt.~~

Lan mil ccccc xxxxt. fori fa ho anno r den r
d nos ira damo et de mosur san isarin de
montcabrie xps viciat xps renat xps ab omni malo
nos defendat.

8

La dernière moitié du nom de Montcabrier est
rejetée, faute de place, à la seconde ligne.

La première ligne de l'inscription, après la date,
contient des abréviations. Les deux premiers mots, dont
il est difficile de préciser la longueur, ont sans doute le
sens de a été faite puis on peut lire : hoc anno
redemptionis deus redimat nos ira damno et de
morsur (sic) satan. Isarni de Montcabrie fut
probablement le donateur ou le parrain de la cloche.

Commentaire

L'année et les deux mots qui suivent sont en langue
d'oc ; en latin on aurait écrit : anno Domini MDXLI~~XX~~
Peut-être peut-on lire à la suite : deus redimat nos
ira damno et demonio (?) morsur sans Isarni de
Montcabrie.

La lecture de la légende serait la suivante :

L'an mil cccc. xxxxi. fo[que]ri fait]a ho[c] anno
2[edemptionis] deu[s] 2[c]d[imat] nos ira dam[n]o e[c]
de[monio] morsur⁽¹⁾ san[s] Isarni de Montcabrie
Christus vincit Christus r[e]nat Christus ab omni malo
nos defendat

La cloche ayant disparu, on ne peut ~~sur~~ que faire des
suppositions au sujet de la lecture de sa légende

La dernière moitié du nom de Montcabrier est
rejetée, faute de place à la seconde ligne.

La première ligne de l'inscription, après la date,
contient des abréviations. Les deux premiers mots, dont
il est difficile de préciser la langue, ont sans doute le
sens de a été faite puis on peut lire : hoc anno
redemptionis deus redimat nos ira damno et de
morsu (sic) satan. Isarni de Montcabrie fut
probablement le donateur ou le parrain de la cloche.

Commentaire

L'année et les deux mots qui suivent sont en langue
dioc. ; en latin on aurait écrit : anno Domini MDXLI
Peut-être peut-on lire à la suite : deus redimat nos
ira damno et demonio (?) morsu sans Isarni de
Montcabrie.

La lecture de la légende serait la suivante :

L'an mil cccc xxxxi fo[que]ri f[ait] ja ho[e] anno
2[redemptionis] deu[s] 2[e] d[imat] nos ira dam[no] et
de[monio] morsu⁽¹⁾ san[s] Isarni de Montcabrie
Christus vincit Christus re[gn]at Christus ab omni malo
nos defendat

La cloche ayant disparu on ne peut ~~se~~ que faire des
suppositions au sujet de la lecture de sa légende

(1) ou micra Mossen

(1)
on relève encore l'article masculin sous sa forme
toulousaine les alors qu'il est généralement écrit
lo et los dans les textes toulousains.
Cette graphie de l'article masculin n'est pas une innovation:
il est, en effet, couramment écrit le, ~~les~~ les dans le
manuscrit des Lois d'amors

9
6 Inscription de l'Eglise du Vaux près
Saint-Félix de Caraban signalée par M.
Maurette (Bulletin de la Société d'archéologie du
Midi de la France séance du 21 décembre 1897)
Lettres onciales

L'an: 1530: es stada
comensada la preson.
capela d'espergatori
e les capelas: que fa la
facion de tres bon cor:
la servicion

M. Maurette lit: 3^e ligne
capela des pergatori (1)
alors qu'on doit lire
capela d'espergatori
(= Chapelle du purgatoire)
(1) ce qui n'a pas de sens

M. le professeur Anglade relève dans cette inscription la
disparition de l'r à l'infinitif fa pour for (4^e ligne)
J'ajoute à cette remarque de M. Anglade que les
chiffres arabes remplacent les chiffres romains et que
l'imparfait de l'indicatif est écrit on: fasion pour fasion-
servicion pour servician (6^e et 7^e lignes) (1)
Cette inscription constitue la transition entre les premières
graphiques du moyen âge et ceux qui seront employés par les
écrivains du XVI^e et XVII^e siècle (du Bartas, Auger Gaillard,
d'Astros, Joudouli etc) principes que Roumanille fera revivre
avec de très légères modifications dans sa réforme orthographique
de 1953 ~~et~~ publiée dans la part dau Bon Dieu (arignon
Léguier 1953)

L. Saint-Raymond